

## Accord APLD (« Temps partagé » et « Formation »)

**La CFE-CGC a signé l'accord APLD, en s'étant battue pour minimiser la perte de pouvoir d'achat induite par l'activité partielle (AP).**

La direction a fermement refusé d'augmenter le niveau d'indemnisation prévu par la branche Syntec. De plus, les périodes en AP n'ouvrent pas droit aux RTT.

Néanmoins, l'accord signé le 1er décembre 2020 prévoit l'octroi de 11 RTT, qui pour les salariés concernés par l'APLD, seront monétisables, ce qui permettra à chacun de compenser la perte de rémunération s'il le souhaite.

**APLD temps partagé :** votre organisation de travail est répartie à 60% en temps de travail et 40% en AP.

Cette répartition peut se faire à la semaine, au mois, ...

Exemple possible à la semaine : vous travaillez 3 jours sur 5 par semaine et serez 2 jours sur 5 en AP.

**APLD formation :** votre organisation de travail est répartie à 100% en AP pendant votre cursus de formation (maximum 9,6 mois, soient 40% maximum de 24 mois), même si votre formation dure plus longtemps. A l'issue, vous basculez à 100% en temps de travail.

Votre perte de rémunération est donc maximale pendant le temps de formation.

La monétisation des RTT vous permet, à votre convenance, de compenser cette perte.

Situation	Rémunération en salaire net annuel	RTT par an	CP par an	Journée de solidarité	RTT monétisés	Après monétisation	
						Rémunération en salaire net annuel	RTT disponibles
<b>Hors APLD (situation habituelle)</b> Tout niveau de salaire	100%	13	25	- 1 RTT	0	100%	13
<b>Salaire &lt; 2100€ brut mensuel</b>							
APLD sur 24 mois							
APLD temps partagé : exemple avec 60% travail et 40% AP sur 24 mois							
APLD formation : exemple avec 100% AP sur 9,6 mois et 100% travail sur 14,4 mois							
APLD temps partagé	100%	11	25	Offert	0	100%	11
APLD formation du 1 <sup>er</sup> au 24 <sup>ème</sup> mois	100%	11	25	Offert	0	100%	11
<b>2100€ ≤ Salaire &lt; 3428€ brut mensuel</b>							
APLD sur 24 mois							
APLD temps partagé : exemple avec 60% travail et 40% AP sur 24 mois							
APLD formation : exemple avec 100% AP sur 9,6 mois et 100% travail sur 14,4 mois							
APLD temps partagé	97,5%	11	25	Offert	5	99,8%	6
APLD temps partagé	97,5%	11	25	Offert	≈5,5	≈100%	5,5
APLD formation du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois	95,6% <small>(94,5% sur 9,6 mois et 100% sur 2,4 mois)</small>	11	25	Offert	5	97,9%	6
APLD formation du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois	95,6% <small>(94,5% sur 9,6 mois et 100% sur 2,4 mois)</small>	11	25	Offert	≈9,5	≈100%	1,5
APLD formation du 13 <sup>ème</sup> au 24 <sup>ème</sup> mois	100%	11	25	Offert	0	100%	11
<b>Salaire ≥ 3428€ brut mensuel</b>							
APLD sur 24 mois							
APLD temps partagé : exemple avec 60% travail et 40% AP sur 24 mois							
APLD formation : exemple avec 100% AP sur 9,6 mois et 100% travail sur 14,4 mois							
APLD temps partagé	95,8%	11	25	Offert	5	98,1%	6
APLD temps partagé	95,8%	11	25	Offert	≈9,5	≈100%	1,5
APLD formation du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois	91,6% <small>(89,5% sur 9,6 mois et 100% sur 2,4 mois)</small>	11	25	Offert	5	93,9%	6
APLD formation du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois	91,6% <small>(89,5% sur 9,6 mois et 100% sur 2,4 mois)</small>	11	25	Offert	10	96,2%	1
APLD formation du 13 <sup>ème</sup> au 24 <sup>ème</sup> mois	100%	11	25	Offert	0	100%	11

\*Les pourcentages sont donnés à titre indicatif, ils peuvent varier en fonction des évolutions des taux appliqués sur les cotisations salariales, les cotisations prévoyance et mutuelle et option mutuelle éventuelle (dont variations cotisations Cadres/Non cadres).

% de salaire net annuel
< 95%
≥ 95% et < 100%
= 100%